

## ABONNEMENT.

<b>Saumur :</b>	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
<b>Poste :</b>	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>e</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. MAVAS-LAFFITE et C<sup>e</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
26 Mars 1873.

## Chronique générale.

M. Depyre doit donner prochainement communication à l'Assemblée de son rapport sur la pétition du prince Napoléon.

On s'attend à des incidents, et la question de savoir si le prince Napoléon aura dorénavant le droit de siéger au conseil général sera posée.

Le gouvernement semble redouter cette question et serait heureux que la discussion en fût retardée par l'ouverture des vacances.

La proposition de M. Jules Favre de mettre un grenadier sur la colonne Vendôme, fait le bonheur des radicaux.

Elle aurait surtout, à leurs yeux, l'avantage d'indiquer que la légende napoléonienne a pris fin.

La gauche trouve qu'on ne pouvait pas désigner un candidat pour les élections législatives à Paris qui lui fût plus agréable que M. de Rémusat. Il doit en être bien fier.

Son attitude digne et ferme en a, dit-elle, imposé à M. d'Arnim lors de la négociation du traité d'évacuation.

M. Thiers n'en a donc plus seul tout le mérite ?

Le rapport de M. de Meaux, au nom de la commission de décentralisation, est presque terminé. Il sera sans doute déposé aujourd'hui.

Il conclut à la suppression de la mairie de Lyon et à l'application du système qui régit Paris.

MM. Barodet et Cantonnet seront entendus séparément par la commission.

On a distribué :

Un amendement présenté par MM. Bidard, Paris, Bouiller de Branche, comte de Boisboiselle, comte de Cintré, général Loisel et Le Chatelain, au projet de la reconstruction de la colonne Vendôme.

Article additionnel : « Le gouvernement ne pourra commencer l'exécution de reconstruction qu'après en avoir obtenu l'autorisation par jugement contradictoire contre le sieur Courbet et ses complices. »

Un amendement de MM. de La Rochejaquelein, de Labassatière, comte Desbassyns de Richemont, Jullien, comte de Dampierre, comte de Rességuier, à la proposition de M. Rouveure, relative aux vacances de l'Assemblée :

1° L'Assemblée ne se prorogera que du 6 avril au 5 mai.

2° La commission de permanence sera nommée le 3 avril.

L'avis général est qu'elles ne commenceront que le 5 avril.

Un rapport sommaire, par M. de Tarteron, sur les motifs qui ont déterminé le Président de la République à prendre l'engagement dont il a parlé dans la séance du 29 novembre 1872.

Il conclut à la non-prise en considération, car les faits dont on demande l'examen sont établis par l'enquête du 18 mars et irrévocablement acquis.

Un projet de loi de MM. Thiers et M. Léon Say, portant fixation du budget général de 1874.

Un arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône interdit la vente du journal *la Dépêche* sur la voie publique et dans toute l'étendue du département des Bouches-du-Rhône.

Un autre arrêté du général commandant l'état de siège interdit la vente du même journal sur le territoire de la commune de Marseille.

de la chasse, devinrent bientôt aussi habiles à lancer le *lazo* que les plus fameux gauchos des savanes du Mexique.

Thomas Candail passait ses journées à graver patiemment sur le tronc d'un arbre équarri sur place en façon de poteau, la date du naufrage de la *Cybèle*, les noms des naufragés, et quelques détails sur leur arrivée dans l'île, qu'Angélie baptisa Terre-Bénie.

Ce nom fut confirmé et consacré par l'abbé Marc dans la prière en commun du matin et du soir.

Anacharsis Bridois, toujours et partout en quête de découverte scientifique, se promenait sans relâche, fouillant les massifs, cherchant des plantes pour son herbier, cataloguant des pierres. Jamais sa passion de savant ne s'était trouvée si pleinement satisfaite.

L'idée que la colonie pourrait être destinée à passer de longues années dans cette île ne lui venait pas à l'esprit. Suivant lui, un navire venu d'Europe ou d'Amérique ne manquerait point d'apparaître bientôt à l'ho-

On écrit de Versailles, le 24 mars, à la *Correspondance universelle* :

« On s'occupe toujours beaucoup à Versailles de l'attitude prise par le centre droit dans sa dernière réunion, attitude de laquelle il résulterait que, dans l'opinion de ce groupe, les élections ne pourront avoir lieu qu'au printemps de l'année prochaine. On rapproche de cette attitude une conversation que M. Thiers aurait eue avec un membre du centre droit et dans laquelle le Président de la République aurait, dit-on, déclaré que les élections auront lieu le 15 octobre.

» Ces paroles, qu'on m'assure avoir été réellement prononcées, auraient, dans ce cas, la portée d'un événement. Car se serait pour la première fois, depuis que le traité avec l'Allemagne est conclu, que le chef du gouvernement aurait fait connaître sa pensée à cet égard. Il serait, dans ce cas, acquis qu'à ses yeux la dissolution de l'Assemblée devrait être la conséquence immédiate de l'évacuation du territoire.

» D'un autre côté, l'attitude du centre droit ne manque pas d'importance, puisqu'elle fait pressentir qu'avant la fin de la session un désaccord assez grave se produirait entre le gouvernement et cette partie de la Chambre. »

Nous avons déjà dit ce qu'il fallait penser des bruits dont la *Correspondance universelle* nous donne l'édition officieuse. Nous ne conjecturons pas ce que l'on peut attendre du conflit ; nous disons que l'idée même de ce conflit est intolérable, car M. Thiers ne peut avoir en ces matières le droit de manifester aucune volonté.

M. le Président de la République a reçu avant-hier une ovation organisée en son honneur au Conservatoire. Prévenue du désir du chef de l'Etat de paraître au prochain concert, la Société des concerts du Conservatoire s'empressa de faire demander à ce-

lui-ci quelle symphonie de Beethoven il désirait qu'on exécutât. M. Thiers désigna la célèbre symphonie en *la*, qui fut portée au programme.

La venue du Président était annoncée. Le public de la salle ne se trouvait pas être tout à fait le public ordinaire d'amateurs. A son entrée, le chef de l'Etat fut accueilli par les deux tiers de l'auditoire aux cris de *Vive M. Thiers ! Au dehors, les cris de Vive la République !* se faisaient entendre.

Quand le bruit des applaudissements eut cessé, la musique en *la* ne tarda pas à endormir M. le Président.

Était-il bien utile, dans la situation où est le pays, d'occuper toute une séance de l'Assemblée avec la personnalité du général de Bellemare ? Voilà ce qu'on se demandait hier en sortant de la séance. Ces longs débats paraissent d'autant plus oiseux que dès le commencement, on était parfaitement fixé sur leur issue. C'était un tournoi oratoire auquel on allait assister : rien de plus.

N'avons-nous rien de plus sérieux à faire ?

La commission électorale vient d'exprimer, dans sa dernière réunion, l'avis qu'il était bon qu'il y eût un député par 70 mille habitants. Cette évaluation porterait à 500 le nombre des membres de la prochaine Assemblée.

Les candidats font déjà des professions de foi en vue des élections partielles, dont la date n'est même pas encore fixée. M. Joseph Brunet, président du tribunal de commerce de la Seine, pose sa candidature dans la Corrèze. M. Brunet qu'il ne faut pas confondre avec Jean Brunet qui fait malheureusement encore partie de l'Assemblée, se déclare républicain conservateur.

Sa profession de foi se résume en ces mots :

« Sur le terrain de la politique conservatrice où M. Thiers s'est placé, j'aurai le

précoce intelligence l'égayaient. L'enfant était la joie de toute la colonie ; chacun l'aimait et le traitait comme son propre fils.

Quand les travailleurs épuisés de leur tâche bien remplie se reposaient sous les grands arbres, Ludwig souriant venait au milieu d'eux ; il donnait à chacun une caresse, sautait dans les bras de Pfeunif, se jetait ensuite au cou d'Angélie ; mais quand il s'approchait de Lisbeth, il passait lentement et sans bruit, se souvenant qu'un jour, comme il venait à elle pour lui donner un baiser, la pauvre mère, pleurant les enfants qui ne la caressaient plus, lui avait dit en le repoussant doucement :

« Je t'aime bien, Ludwig ; mais ne m'embrasse jamais. »

Pendant deux mois, les naufragés s'occupèrent de l'organisation de leur établissement. Ils comptaient bien que le ciel, les prenant en pitié, enverrait un bâtiment du côté de leur île ; mais, en attendant, ils continuaient à régler leur existence de façon à vivre le plus commodément possible.

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES NAUFRAGÉS  
DE LA CYBÈLE  
NOUVELLE.

## IV. — TERRE-BÉNIE.

(Suite.)

Mouche-à-Miel et Ludwig se chargèrent de recueillir la mousse nécessaire au coucher des naufragés ; Lisbeth et Angélie eurent pour emploi de renouveler la provision de taro, d'ignames, de bananes, et surtout de magnagna, dont la racine est nutritive et dont les tiges traçantes servirent à faire un filet de pêche.

Dans cette recherche de végétaux comestibles, la science d'Anacharsis Bridois ne fut pas inutile. Il se réserva, en outre, le soin de la pêche.

L'artiste, le capitaine et les deux matelots Rémoulade et la Riolle, s'attribuant celui



» devoir de l'appuyer et je le ferai nettement. »

M. Brunet n'a pas de principes politiques, il s'en vante et s'en fait un mérite auprès des électeurs. On s'en aperçoit, par la ligne qu'il se propose de suivre. Nous espérons que nos amis feront surgir dans ce département une candidature qui réponde mieux au besoin de conservation et de stabilité politique qu'éprouve le pays.

Les radicaux, avons-nous dit, il y a quelques jours, organisent leur campagne pour la levée immédiate de l'état de siège. Nous apprenons que des agents parcourent en ce moment les quartiers populeux pour faire signer une pétition dans ce sens.

Il arrive un ennui aux aimables patriotes qui se frottaient les mains à la nouvelle d'un échec subi par nos troupes en Algérie. Un rapport inséré à l'*Officiel* constate, non-seulement que le bruit alarmiste est faux, mais que le général de Gallifet, par sa récente expédition, a porté à plus de cent lieues au sud la domination française. Ce rapport est pleinement rassurant, mais on aurait dû le publier plus tôt.

M. Ducoux, député de Loir-et-Cher, a succombé dimanche soir aux suites de sa blessure. Il n'était âgé que de soixante-quatre ans. Cette mort porte à onze les sièges vacants à l'Assemblée.

L'artilleur qui a commis les vols d'objets de sellerie au fort de Vincennes, un nommé Raynal, s'est constitué prisonnier.

#### L'ÉVACUATION.

Le rédacteur de *Paris-Journal*, le promoteur de l'appel aux contribuables, a reçu la lettre suivante :

A monsieur de Pène,

Votre appel aux contribuables sera entendu. Non-seulement la plupart des journaux vous suivront dans cette voie, mais tous les patriotes. Ceci entendu, permettez-moi de vous parler de ce qui se passe dans le Midi, que vous voudrez bien faire connaître à vos nombreux lecteurs.

*L'évacuation allemande de l'Est et l'invasion allemande du Midi de la France.*

Le 5 septembre, les soldats allemands évacueront l'Est; toute cette contrée est dans la joie; mais en est-il de même du Midi? Non.

Avant que M. de Bismark ait consenti à retirer ses armées de l'Est, toutefois après le versement du dernier sou, M. le comte Henckel, ancien gouverneur de l'Alsace et de la Lorraine pendant la guerre et président de la Société des Zincs de Silésie, avait fait en-

ils employaient le jour du repos et les heures de loisir à étudier l'île fertile comme une terre des premiers jours, à reconnaître, parmi ses productions, les fruits savoureux et les herbes nourricières.

Il ne tenait qu'aux naufragés de se croire les premiers habitants de cet Éden, qui ne gardait la trace d'aucun pas humain.

L'abbé Marc, privé des moyens de remplir son sacerdoce dans toute son étendue, conviait du moins chaque jour ses amis à la prière.

C'était un besoin pour eux que l'accomplissement de ce devoir. En face de l'infini, et, pour ainsi dire, au sortir de la mort, chacun, reconnaissant envers la Providence, se faisait un bonheur de s'incliner sous la main de Dieu.

Quand il avait fourni sa tâche comme les autres colons, l'abbé Marc appelait près de lui Ludwig et Mouche-à-Miel, et il les instruisait avec une bonté paternelle. Aucun livre n'avait été sauvé du naufrage; le prêtre parlait, les enfants écoutaient, voilà tout.

vahir le département de l'Hérault par ses soldats industriels.

Une usine s'est établie à la Tour, près Bédarieux, sous le nom de société Anonyme des Usines à Zinc du Midi.

Le comte Henckel a trouvé plusieurs Français qui ont consenti, moyennant finances, à lui prêter leurs noms pour cacher l'origine allemande; il a pris ainsi possession du département de l'Hérault.

D'abord, les habitants de Bédarieux ont bien un peu crié, mais vu l'occupation de l'Est de la France, le calme est revenu.

Le Français qui a le titre de directeur de ladite société, encouragé par ce calme, demande aujourd'hui au gouvernement français une concession de mines de zinc, cuivre, plomb et métaux connexes, d'une étendue de soixante, oui, de soixante kilomètres carrés, rien que cela.

Nous devons espérer que les ingénieurs des mines mettront un frein à cet envahissement, sinon le département du Gard sera sous peu, comme l'est déjà l'Hérault, envahi; puis, nous verrons arriver l'envahissement de l'Aude, etc., etc.

UN ABONNÉ.

(Nous avons la signature et l'adresse de cet abonné.)

#### Nouvelles extérieures.

SUISSE.

La dépêche suivante est publiée par l'*Agence Havas* :

« Genève, 24 mars.

» Hier a eu lieu le vote du conseil général sur la loi transférant aux électeurs catholiques des paroisses la nomination des curés. Cette loi a été adoptée par 9,084 voix contre 454; par conséquent, elle a donc obtenu la majorité absolue des électeurs inscrits. — La tranquillité est complète. »

Nous rappelons que les catholiques avaient partout décidé de s'abstenir.

Un correspondant particulier envoie la dépêche suivante :

« Ferney, 24 mars, 44 h. du matin.

» La constitution civile du clergé a été votée par neuf mille oui, grâce à la coalition des protestants libres-penseurs et de l'Internationale.

» L'abstention unanime des catholiques a eu le caractère d'une admirable protestation. »

ROME.

Le 24 mars, N. S. P. le Pape, continuant de pourvoir aux besoins de l'Église, a nommé :

A l'évêché de l'église cathédrale de Carcassonne, le R. D. François de Sales Albert Leuilleux, prêtre du diocèse d'Arras, précédemment vicaire à la paroisse de Saint-Nicolas de Boulogne-sur-Mer, aumônier militaire du camp, fondateur et curé de la paroisse Saint-François de Sales dans la même ville, actuellement supérieur général

Si chacun d'eux montrait la même docilité et le même désir d'apprendre, Ludwig, cependant, témoignait d'une ferveur plus intelligente et plus active; sa jeune âme paraissait avoir des ailes.

Il surprenait André, Angélie et l'abbé lui-même, par des réflexions d'une telle élévation et d'une sagesse si précoce que l'esprit de ceux qui l'écoutaient s'en alarmait plus d'une fois. Le rayonnement de son regard, sa voix d'un timbre céleste, son habitude de recueillement, le rendaient si peu semblable aux enfants de son âge, qu'on se demandait s'il n'était pas marqué pour la mort prochaine et la prédestination. Lisbeth ne le voyait pas, André en avait peur, l'abbé Marc le pressentait.

« Il doit passer, se disait le prêtre, enfant souriant et beau de sa pureté et de sa grâce, en laissant sur tous un reflet de son innocence. »

Une immense cabane servait, on le sait, d'abri aux malheureux dont les deux frères embarcations échouèrent un jour sur la grève de Terre-Bénie. Mais il ne pouvait

des religieuses Augustines du Précieux Sang en France et vicaire général de la ville et du diocèse d'Arras;

A l'église cathédrale d'Angoulême, le R. D. Alexandre-Léopold Sébaux, prêtre de Laval, précédemment curé en cette ville de l'église Notre-Dame, actuellement supérieur du grand séminaire et vicaire général de la ville et du diocèse de Laval;

A l'église cathédrale de Mende, le R. D. Joseph-Frédéric Saivet, originaire du diocèse d'Auch, prêtre du diocèse d'Angoulême, précédemment aumônier du lycée et secrétaire de M<sup>r</sup> l'évêque, actuellement archiprêtre de la cathédrale d'Angoulême et docteur en théologie.

PRUSSE.

La santé du prince impérial de Prusse paraît complètement rétablie; mais cette santé malade donne pour l'avenir de sérieuses inquiétudes.

Le 22 mars, Berlin célébrait l'anniversaire de la naissance de l'empereur Guillaume.

Le souverain a reçu dans la matinée les félicitations de sa famille, des princes allemands présents à Berlin, et d'autres personnalités princières, ainsi que des ministres, des généraux, des fonctionnaires de la cour, de la présidence du Parlement allemand et des Chambres prussiennes, et des commandants des régiments de la garde du corps. La ville était partout richement pavoisée. Une foule immense, rassemblée devant le palais impérial, a salué l'empereur avec enthousiasme, toutes les fois qu'il se montrait. Il y a eu le soir illumination.

Hier également a eu lieu l'échange des ratifications du traité conclu le 15 entre la France et l'Allemagne, au sujet de l'évacuation des départements occupés.

ESPAGNE.

Les journaux officiels ou officieux de la République essaient en vain de démentir l'existence des troubles qui éclatent chaque jour sur de nouveaux points du territoire espagnol; quelques heures plus tard ils sont contraints d'en avouer la réalité.

Les correspondances particulières nous présentent la situation de la Péninsule sous un jour tout autre que les proclamations emphatiques des ministres ou de leurs adulateurs gagés.

Voici ce qu'on nous écrit des frontières des Pyrénées, 24 mars :

L'Internationale, jetant un nouveau défi à l'Europe entière, vient de planter son hideux drapeau à Madrid.

On lira avec horreur l'affiche ci-après, dont elle a couvert tous les murs :

Halte! — Association internationale des travailleurs, conseil local de la fédération madrilène.

Ouvriers!

Pour fêter l'anniversaire de la glorieuse

leur suffire d'avoir un toit dans cette île, l'intérêt de la défense personnelle, le but scientifique des uns, apostolique et civilisateur des autres, porta les naufragés à s'assurer si cette terre était absolument déserte.

— Mes amis, dit le capitaine, il se peut que les signaux arborés sur la côte et au sommet de la colline prochaine ne soient pas aperçus avant plusieurs mois. Ce que nous sommes appelés à devenir, nous l'ignorons; mais ce que nous savons tous, c'est que l'humanité, la religion et la science nous confient une mission à remplir. Des peuplades sauvages existent peut-être à peu de journées de nous; dès lors, nous avons charge d'âmes. Allons à la découverte, cherchons avec persévérance, courons au-devant de ces frères, tentons d'adoucir leurs mœurs, et, au nom de la charité chrétienne, formons alliance avec eux.

— Et qui gardera l'administration de la colonie pendant votre absence? demanda Candéil.

— Je vous la confie, répondit Pradère.

révolution du peuple de Paris, le 18 mars 1871, le conseil vous invite à une réunion publique qui aura lieu ce soir, mardi, à 8 heures, dans le presbytère de San Isidro.

L'Internationale, expression la plus pure du prolétariat, célèbre aujourd'hui le soulèvement des travailleurs revendiquant leurs droits foulés aux pieds par l'infâme bourgeoisie.

Comme les héros de Paris, nous n'espérons la rédemption des travailleurs que par les travailleurs eux-mêmes.

Accourez, privilégiés de toutes couleurs, vampires qui sucez le sang du peuple épuisé; accourez, conservateurs de toutes nuances qui, en plein Congrès, vouez à l'infamie le nom de nos vaillants champions; accourez, républicains qui n'avez que de la mitraille pour le pauvre prolétaire; accourez, honnêtes bourgeois qui avez peur du hailon, parce qu'il est votre remords; accourez tous.

C'est pour honorer nos martyrs que nous vous défions de venir à la tribune exposer vos motifs, justifier vos rancunes et redire les injures que vous lancez à l'ignorance et à la misère, notre unique patrimoine.

Et toi! peuple travailleur, accours aussi, il s'agit de ton sort, de ton avenir et du pain de tes enfants malheureux.

Le *Times* publie la dépêche suivante :

Paris, 24 mars.

Le gouvernement français a demandé au gouvernement actuel de l'Espagne l'exequatur pour le consul français à Bilbao. Cette demande implique nécessairement la reconnaissance de la République en Espagne.

Les Cortès, après avoir voté l'abolition de l'exclavage, se sont séparées.

On écrit de la frontière au *Courrier de Bayonne* :

Les dommages causés au chemin de fer de Navarre par les carlistes sont réparés, mais le service n'a pas encore repris par ordre du général en chef de l'armée du Nord. Nouvilas croit cependant que la circulation ne tardera pas à être rétablie et que les trains de voyageurs et de marchandises, qui ne marchaient plus depuis le 3 janvier, vont pouvoir reprendre sous peu.

Le commerce de Bilbao éprouve le plus grand préjudice de l'interruption des communications ferrées avec le reste de la péninsule.

Velasco, le commandant général carliste de la Biscaye, a établi son quartier général à Villaro; le nombre de ses volontaires augmente tous les jours. La contribution territoriale se paie sans trop de difficulté. La vallée d'Orozco a acquitté sa part contributive, qui s'élève à plus de 50,000 réaux.

Ce qui irrite le plus la population bilbainne c'est de savoir que dans une commune avoisinante, à Benogna, le maire a convoqué l'*ayuntamiento* et les plus forts contribuables, pour payer l'impôt de 50,400

Les hommes que je laisse avec vous sont énergiques et dévoués; je suis sûr de n'avoir à constater que des améliorations à mon retour.

On discuta certains projets relatifs aux courses dans l'intérieur, et il fut convenu que l'absence des explorateurs ne dépasserait pas une semaine.

(La suite au prochain numéro.)

#### Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers. — Direction de M. CH. BONNESSEUR.

Vendredi 28 mars 1873,

Clôture de la troupe d'opéra, avec le concours de M<sup>lle</sup> Lemoine-Cifolelli, première chanteuse légère.

#### VIOLETTA

— LA TRAVIATA —

Opéra en 4 actes, paroles françaises de M. Ed. DUPREZ, musique de VERDI.

M<sup>lle</sup> LEMOINE-CIFOLELLI remplira le rôle de Violetta.

Au 3<sup>e</sup> acte, **Danse** : M<sup>lle</sup> PAUL, 1<sup>re</sup> danseuse; M<sup>lles</sup> FRIMAT et ZOMBACK, danseuses.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.



réaux dont la ville a été frappée par Velasco. Les libéraux réclament des mesures de rigueur et veulent que tout d'abord on commence par s'emparer de la personne du maire et de ses complices, qu'on les tienne en prison jusqu'au moment où les tribunaux pourront décider de leur sort.

## Nouvelles militaires.

Le ministre de la guerre vient de fixer à 480 le nombre des élèves qui seront reçus à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr à la prochaine session d'octobre. C'est environ le double de ce qu'on avait l'habitude d'en admettre. Ce chiffre élevé tient à ce que, vu le vote probable de la nouvelle loi, le nombre des régiments d'infanterie et de cavalerie sera considérablement augmenté dans le courant de 1874.

\*\*\*

Nous disions l'autre jour qu'il était véritablement injuste d'exempter de *corvées* et de *service de garde* les volontaires d'un an. Pourquoi ces jeunes gens ne sont-ils point assimilés aux recrues ordinaires, quand l'article 56 de la loi nouvelle dit positivement : « L'engagé volontaire est incorporé et soumis à toutes les obligations de service imposées aux hommes présents sous les drapeaux... » ? Nous l'avons dit et nous le répétons : ces distinctions créent des catégories regrettables et entièrement opposées au véritable esprit de la loi.

\*\*\*

Pour mettre un terme aux publications de lettres, vraies ou fausses, des volontaires d'un an, le ministre de la guerre vient de donner ordre aux colonels de punir ces épistoliers ou, dans le cas où ils ne seraient pas découverts, la compagnie où ils sont incorporés.

\*\*\*

On nous écrit de Belfort que les troupes allemandes se préparent aux manœuvres d'été et à l'instruction, comme l'année dernière. Seulement les ordres donnés pour les manœuvres d'automne ont été rapportés.

Le corps d'armée d'occupation rentrera probablement en Allemagne et ne prendra part qu'en partie aux manœuvres d'instruction d'automne, dont le temps sera pris par les occupations de la réinstallation de ces troupes dans leurs foyers.

\*\*\*

### L'ÉCOLE DE SAINT-CYR.

Nous aurions préféré ne pas avoir à parler de l'incident fâcheux qui vient de se produire à l'école militaire de Saint-Cyr ; mais plusieurs journaux ayant cru devoir en publier le récit, nous n'avons plus les mêmes raisons de garder le silence.

Voici les renseignements que l'*Événement* publie à ce sujet sous toutes réserves :

« A la suite d'un rapport du sergent C... (des vétérans), contre un élève de première année, M. P..., rapport qui relatait à l'égard de ce dernier des faits complètement en dehors de la compétence du rapporteur et d'une nature trop délicate pour être racontés par nous, la promotion tout entière du sergent C... le mit en quarantaine.

» Mardi dernier, le sergent C... commandait le peloton de punition. Irrité de l'espèce d'ostracisme dans lequel on le tenait, il traita le peloton avec une désinvolture qui ressemblait fort à une rigueur en dehors des usages reçus. Il s'attira pour sa manière d'agir des reproches d'un élève nommé D... qui, après l'avoir traité vertement, le provoqua en duel. Le sergent C... accepta, mais, au lieu de venir la querelle séance tenante, il crut devoir demander à ses supérieurs la permission de se battre, offrant même au besoin de rendre ses galons. Cette permission lui fut refusée.

» Il fut dressé un rapport sur les faits qui avaient motivé cette provocation. M. D... fut mis provisoirement à la salle de police jusqu'à la décision du conseil de discipline.

» Dans la nuit de mercredi à jeudi, un certain nombre d'*anciens* se rendirent dans le dortoir où couche le sergent C... et le malmenèrent assez vivement. Le lendemain, le sergent C... fit son rapport. M. le général Henricq, directeur de l'école, envoya une note au ministre de la guerre, et ce dernier donna plein pouvoir au général. Le bruit courut dans l'école qu'à la suite

de ces faits, deux élèves par compagnie seraient expulsés, et ce bruit causa naturellement une véritable agitation dans les esprits.

» Samedi, l'élève D... fut traduit devant le conseil de discipline qui, à l'unanimité, jugea qu'il y avait lieu de le renvoyer. D... fut désespéré de cette décision, et, de retour dans sa cellule, il s'ouvrit la veine du bras gauche avec un rasoir. On le porta à l'infirmerie dans un bien triste état.

» Le conseil de discipline fut également convoqué pour juger les motifs de la mise au ban de sa promotion du sergent C... Le conseil a décidé que, vu les sentiments d'honneur et de délicatesse du sergent C..., il n'y avait pas lieu de le renvoyer de l'école.

» De plus, l'ordre lu en présence des élèves assemblés porte que, si lundi matin, à huit heures, dix des élèves ayant pris part à l'affaire qui s'est passée dans la nuit du 19 au 20 ne s'étaient pas fait connaître au général, il serait procédé immédiatement à l'expulsion de quatre élèves. Au cas où ces dix élèves se déclareront, ils seront dirigés pour un mois sur la prison du Cherche-Midi, et leur note de conduite de fin d'année serait baissée de dix points. »

## Assemblée Nationale.

Séance du 24 mars.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de MM. Tolain, Brelay et plusieurs de leurs collègues, portant ouverture au ministre du commerce d'un crédit de cent mille francs, destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour d'un certain nombre d'ouvriers français à l'exposition universelle de Vienne.

M. Tolain soutient sa proposition.

M. Tolain. — Il importe, messieurs, que nous fassions face à la concurrence de l'Allemagne, qui tend à devenir un grand pays d'exportation.

Pendant longtemps, le sentiment artistique, le goût, l'habileté manuelle de l'ouvrier français, donnèrent à nos produits une supériorité incontestable ; mais aujourd'hui, les découvertes scientifiques, le perfectionnement de l'outillage et la division du travail qui en est la conséquence, changent peu à peu les conditions de la production.

Les petits ateliers disparaissent pour faire place à l'usine, à la manufacture. Jadis, n'occupant qu'un petit nombre d'ouvriers, le chef d'un établissement industriel réunissait dans sa personne les fonctions de capitaliste et de travailleur ; il voyait tout et dirigeait tout lui-même.

En créant la grande industrie, la commandite et l'anonymat tendent à transformer l'ancien patron en un directeur, délégué des commanditaires et des actionnaires. Absorbé par le côté administratif et financier de l'entreprise, il est impuissant à connaître, à surveiller la main-d'œuvre dans les nombreuses spécialités qu'augmente chaque jour la division du travail.

A mesure que décroît l'importance de l'habileté manuelle, l'ouvrier dépourvu d'instruction professionnelle, soumis à un travail parcellaire, dépense son activité dans un cercle plus étroit, plus restreint, qui, d'abord, peut bien augmenter la somme du produit, mais diminue en même temps son esprit d'initiative, son génie inventif, sa valeur morale.

L'exposition universelle de Vienne va nous fournir une précieuse occasion d'investigation ; il ne faut pas la laisser échapper, car il s'agit de la prospérité de notre pays ; aussi sommes-nous convaincus que vous voudrez bien approuver le projet de loi suivant, que nous avons l'honneur de vous soumettre.

A droite. — C'est cela. Organisez l'Internationale !

M. Tolain. — L'Internationale, permettez-moi de le dire, n'est pas responsable de tout ce dont on parle.

M. Target. — La proposition de M. Tolain, dans la forme qui lui a été donnée, a semblé au gouvernement et à la commission du budget, inopportune et inacceptable.

Nous reconnaissons volontiers que l'examen comparatif des chefs-d'œuvre artistiques et industriels du monde entier pourrait être utile à l'élite des ouvriers français. En France, l'Etat dirige lui-même un grand nombre de manufactures et d'ateliers qui emploient des hommes d'un mérite exceptionnel. Si les divers ministères de qui dépendent ces établissements jugeaient qu'il fût utile d'envoyer à Vienne, pour perfectionner leurs connaissances techniques et leur goût, quelques-uns des contre-maîtres et ouvriers de Sèvres, des

Gobelins, de Beauvais, de la Monnaie, de nos diverses fonderies, arsenaux et chantiers maritimes, l'Assemblée ferait, à n'en pas douter, un accueil favorable aux demandes de crédits qui lui seraient présentées.

Mais dans la proposition de notre honorable collègue il s'agit uniquement de l'industrie privée : le concours de l'Etat ne saurait être alors accordé que selon les besoins exposés et justifiés par les divers intéressés.

Est-il besoin de rappeler ce qui s'est passé en 1862, lorsque la commission de l'exposition de Londres facilita aux délégués des ouvriers de Paris et de quelques grands centres industriels le voyage en Angleterre, par une mesure analogue à celle qu'on sollicite de vous aujourd'hui ?

Aucun crédit spécial, il est bon de le remarquer, ne fut alors voté par le Corps législatif ; 40,000 francs seulement furent mis, par la commission impériale et le conseil municipal, à la disposition des ouvriers, pour leur permettre d'envoyer quelques-uns d'entre eux à l'exposition universelle de Londres.

Personne n'ignore que l'origine de l'Internationale date de cette époque. Un des adeptes de cette trop célèbre association a dit un mot que j'ai jugé à propos de reproduire dans mon rapport : « Venue au monde à Paris, elle fut mise en nourrice à Londres. » N'est-il pas à craindre que les ouvriers envoyés à Vienne ne s'y occupent que de questions absolument étrangères aux progrès de l'industrie.

Je le répète, nous sommes d'accord avec le gouvernement pour vous demander le rejet du projet ; et j'ajouterai un seul mot : Voter la proposition de M. Tolain, ce serait proclamer l'abrogation implicite de notre loi sur l'Internationale ! (Applaudissements.)

M. Corbon soutient le projet de loi.

M. Malartre appuie M. Target pour demander le rejet de la proposition.

M. le ministre du commerce et de l'agriculture. — Le gouvernement n'a qu'un crédit de 1,500,000 francs pour l'exposition. C'est strictement ce qu'il lui faut. Mais nous n'avons pas été d'avis qu'un nouveau crédit de 100,000 francs fût ouvert.

Le projet est repoussé par 397 voix contre 213.

M. Depeyre dépose le rapport de la commission chargée d'examiner les pétitions des électeurs de la Corse et du prince Napoléon.

M. le président annonce à l'Assemblée la mort de M. Ducoux, ex-membre de la Législative.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

RÉPONSE A L'AUTEUR ANONYME SUR L'ARTICLE DU GÉNÉRAL LEMOINE A QUIBERON.

Nous respectons parfaitement les opinions et les assertions de cet auteur ; mais il nous permettra de lui dire que nous avons jugé notre compatriote Lemoine sur les données de l'histoire et non d'après nos idées ou des élucubrations philosophiques.

La morale de notre article est assez claire : « Tels sont les funestes effets de la guerre civile ! » Paul RATOUIS.

Les républicains des Deux-Sèvres donnent aux conservateurs un exemple bon à suivre.

Il vient de se fonder, à Niort, une *Ligue républicaine électorale* dont le but est de grouper dans une action commune les diverses nuances du parti républicain.

Son action s'étendra au département des Deux-Sèvres tout entier : elle comprendra tous les électeurs qui auront donné leur adhésion à un règlement déterminé.

Dans chaque canton, un comité électoral nommera des délégués qui, réunis au chef-lieu en assemblée générale, formeront le congrès électoral des Deux-Sèvres.

Ce système a parfaitement réussi aux radicaux, dans les dernières élections partielles, à Bordeaux.

Deux candidats se partageaient presque également les suffrages du parti, et le candidat bonapartiste, M. de Forcade, pouvait passer entre les deux.

Qu'a fait la Ligue ? elle a écarté les deux compétiteurs et en a proposé un troisième, M. Caduc, sur lequel se sont portées toutes les voix et qui naturellement a passé haut la main.

Pourquoi les autres partis n'en feraient-ils pas autant ?

Par arrêté ministériel, M. le baron de Soubeyran, député à l'Assemblée nationale,

membre de la commission supérieure des expositions internationales et de la commission des monuments historiques de France, a été nommé membre du jury international des récompenses pour l'exposition universelle de Vienne.

M<sup>re</sup> l'Évêque d'Angers vient de publier deux *Notes sur un Mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, les 28 février et 7 mars, concernant la croyance des Hébreux à l'immortalité de l'âme. Dans ces deux séances, MM. Derembourg et Renan, reproduisant les vieilles plaisanteries de Voltaire, ont prétendu, avec un aplomb incroyable, que les livres de l'Ancien-Testament ne contiennent aucune allusion aux récompenses et aux châtiements de la vie future.

Si MM. Derembourg et Renan ont compté sur les préoccupations sociales de notre pays pour lui faire entendre, sans protestation, des assertions qu'on pourrait croire échappées à la légèreté ou à l'ignorance d'un chroniqueur de petite presse, ils se sont trompés. Jugeant avec raison que de pareilles erreurs, débitées en pleine Académie, prennent un caractère de gravité qui mérite l'attention, notre savant et infatigable Prélat s'est aussitôt imposé la tâche d'y répondre. Dans les deux notes qu'il vient de publier, M<sup>re</sup> Freppel discute pied à pied les sophismes de MM. Renan et Derembourg, redresse leurs citations, compare les textes, et n'a pas de peine à confondre la prétendue science des deux académiciens hébraïstes. Nos lecteurs pourront s'en convaincre, en lisant dans divers journaux ces deux *Notes* que le cadre de notre feuille ne nous permet pas de reproduire, à notre grand regret.

On annonce la création d'une commission chargée de donner la grande impulsion à l'étude de la gymnastique en France, et de rédiger un programme manuel assez simple pour pouvoir être appliqué et suivi dans toutes les écoles communales de France.

Cette commission, présidée par le baron Larrey, comprend plusieurs officiers de l'armée et de la marine, des membres du service de santé et deux fonctionnaires du ministère de l'instruction publique.

On nous annonce que la représentation de *Violetta*, avec M<sup>me</sup> Lemoine-Cifolelli, aura lieu irrévocablement vendredi prochain 28 mars.

Du 27 mars au 5 avril, M<sup>lle</sup> Agar donnera, dans chacune des villes de Limoges, Châteauroux, Tours, Laval, Angers, Châtellerauld, Angoulême, Poitiers et Blois, une nouvelle représentation composée d'*Andromaque* et des *Plaideurs*. Celle d'Angers est fixée au 4<sup>er</sup> avril.

Comme on le voit par cet itinéraire, la charmante tragédienne, ex-élève de M. Ricourt, passera une seconde fois devant Saumur sans s'y arrêter. Il y a quelque temps, M<sup>lle</sup> Devoyod, du Théâtre-Français, agissait de même à notre égard.

Nous le regrettons, et pour elles et pour nous, car le suffrage du public saumurois n'est pas à dédaigner. Une des brillantes étoiles parisiennes, M<sup>lle</sup> Rousseil, qui vient de faire sa rentrée à la Comédie-Française après une campagne triomphale en Egypte, s'était d'abord fait connaître à Saumur, il y a une dizaine d'années, et elle n'eut pas à le regretter. D'ailleurs, jusqu'à ce jour, une foule de sommités artistiques, Rachel, M<sup>me</sup> Arnould-Plessy, Samson, Régnier, Duprez, Roger, M<sup>lle</sup> Déjazet et bien d'autres, ont trouvé que notre scène n'était point indigne de leur talent et de leur réputation.

## Dernières Nouvelles.

Les bureaux se sont réunis pour la nomination d'une commission pour l'examen de la proposition Rouveure, relative à la prorogation de l'Assemblée.

Onze bureaux sur quinze sont opposés à la proposition de M. Rouveure. La majorité est certaine pour fixer le commencement des vacances au 5 avril ; pour le retour au 12, il y a encore indécision.

Les radicaux sont très-mécontents ; d'ici au 5 avril on a le temps, comme ils disent, d'*exécuter* Lyon.

La sous-commission de la réorganisation de l'armée a examiné le projet présenté par M. Thiers.



Elle repousse presque tout ce projet, et sur les points les plus importants.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Monsieur le rédacteur,

J'ai lu dans vos colonnes des attestations de malades guéris de cancers par le D<sup>r</sup> Cabaret, de Paris (rue du Cherche-Midi, 89). Je crois devoir aussi apporter mon tribut de reconnaissance à celui qui m'a conservé ma mère.

Il y a près de 5 ans, ma mère était atteinte d'un cancer au sein des plus graves. D'après les conseils de notre parent, le R. P. Lemoigne, du couvent de la rue de Sèvres, n° 35, à Paris, je confiai notre malade au D<sup>r</sup> Cabaret qui, en 3 mois, la guérit sans opération dans sa maison de santé; depuis cette époque, la guérison s'est parfaitement maintenue.

Puissent ces lignes donner confiance aux malheureux atteints de cette terrible maladie.

L. ADIGARD, Rue Lyonnaise, 30, à Angers (Maine-et-Loire).

LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris. Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873. Le 6<sup>e</sup> fascicule, ASS à AVA, est en vente.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalescière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.

Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (I-ère), 25 août. Monsieur, — La Revalescière Du Barry m'a délivré d'une

inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je désirais la mort, j'avais dix pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revalescière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.

F. PERRIOL, marchand.

Cure N° 62,845

Ecrainville (Seine-Inférieure), 27 novembre.

Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours je prends la Revalescière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc.

BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.

— La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co., 26, place Vendôme, Paris.

Marché de Saumur du 22 mars.

Table of market prices for various goods like Froment, Seigle, Orge, etc. with columns for quantity and price.

COURS DES VINS.

Table of wine prices categorized by Blancs (2 hect. 30) and Rouges (2 hect. 30) with sub-categories like Coteaux de Saumur, etc.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 MARS 1873.

Large table of stock market data with columns for 'Valeurs au comptant', 'Dernier cours', 'Hausse', 'Baisse', and 'Valeurs au comptant'.

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).

Table of train departure and arrival times for Saumur to Angers and Saumur to Tours.

Etudes de M<sup>r</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, et de M<sup>r</sup> BESSON, notaire à Martigné-Briand.

VENTE

PAR LICITATION Et aux enchères publiques Sur hausse de mises à prix DE

DIVERS IMMEUBLES

Situés communes de Trémont et de la Fosse de-Tigné.

L'adjudication aura lieu le lundi 7 avril 1873, à midi précis, en la salle de la mairie de Doué, par le ministère de M<sup>r</sup> BESSON, notaire à Martigné-Briand.

On fait savoir:

Qu'en exécution: 1<sup>e</sup> d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties, par le tribunal civil de Saumur, le 26 décembre 1872, enregistré; 2<sup>e</sup> d'un jugement rendu par le même tribunal, le 8 mars 1873, enregistré;

Et à la requête de: M. Jacques Martineau, propriétaire, demeurant à Gonnord, agissant en vertu des dispositions des articles 1166 et 2205 du Code civil, et comme exerçant les droits et actions du sieur René-Pierre Chopin, et de Marie-Céleste Marcheteau, son épouse, demeurant actuellement à Fontevraut, ses co-débiteurs solidaires, ci après nommés; Poursuivant, ayant pour avoué constitué M<sup>r</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8;

En présence ou eux dûment appelés de:

1<sup>e</sup> M. Hilaire Humeau, clerc de notaire, demeurant à Argenton-Château, ayant M<sup>r</sup> Albert pour avoué constitué;

2<sup>e</sup> M<sup>me</sup> Marie-Céleste Marcheton, épouse de M. René-Pierre Chopin, ancien chausseur, demeurant précédemment à Tigné, et actuellement à Fontevraut, et celui-ci pour l'assister et l'autoriser;

3<sup>e</sup> M. Pierre-René Chopin, ci-dessus qualifié et domicilié, comme administrateur légal des biens de Marie Chopin, sa fille mineure;

4<sup>e</sup> M. Saturnin Poulet, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, Grand'Rue, agissant

au nom et comme syndic définitif de la faillite de M. René-Pierre Chopin, ci-dessus qualifié et domicilié, Ayant M<sup>r</sup> Chedeau pour avoué constitué;

Il sera procédé, le lundi 7 avril 1873, à midi précis, en la salle de la mairie de Doué, par le ministère de M<sup>r</sup> Besson, notaire à Martigné-Briand, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés:

ARTICLE PREMIER.

Immeubles indivis entre les époux Chopin et leur fille.

Quinze ares de terre, au jardin Catroux, n° 798 et 799, section A du plan cadastral de la commune de Trémont, joignant au midi Pommereau, au levant Onillon, au couchant le chemin.

Mise à prix, deux cents francs, ci..... 200

ARTICLE DEUXIEME.

Immeubles dépendant de la succession de M<sup>lle</sup> Marie Humeau.

1<sup>er</sup> LOT.

Quarante-sept ares de terre, au Fournier, commune de Trémont, n° 3, section A du plan cadastral, joignant au midi les héritiers Pommereau, au nord Rouleau, au levant Pommereau, au couchant Rahard et Gaschet.

Mise à prix, huit cent cinquante francs ci..... 850

2<sup>e</sup> LOT.

Soixante-treize ares 45 centiares de vigne, au canton de Marmande, au levant d'un plus grand morceau, n° 955, section A du plan cadastral de la Fosse de-Tigné, joignant au couchant Pommereau, des autres parts des chemins.

Mise à prix, quatorze cents francs, ci..... 1,400

3<sup>e</sup> LOT.

La moitié à prendre vers levant, du grand morceau de terre de la Grand-Pièce, n° 70 de la section A du plan cadastral de la commune de Trémont; cette moitié contenant environ 75 ares, joignant au nord

A reporter. 2,450

Report. 2450 Onillon, et au couchant Soulard.

Mise à prix, quinze cents francs, ci..... 1,500

4<sup>e</sup> LOT.

Le Pré-de-la-Planche, contenant 14 ares 75 centiares, n° 1041, section A de la commune de Trémont, joignant au midi la route de Trémont à Cernusson, au levant M. Plessis, au couchant Pommereau.

Mise à prix, quatre cent cinquante francs, ci..... 450

Total des mises à prix: quatre mille quatre cents francs, ci..... 4,400

S'adresser, pour les renseignements:

1<sup>er</sup> A M<sup>r</sup> BESSON, notaire à Martigné-Briand, dépositaire du cahier des charges;

2<sup>e</sup> A M<sup>r</sup> BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente;

3<sup>e</sup> A M<sup>r</sup> CHEDEAU et ALBERT, avoués co-licitants.

Dressé à Saumur par l'avoué-licencié soussigné, le 20 mars 1873. BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le 21 mars 1873, f<sup>r</sup> c<sup>t</sup>. Reçu un franc quatre-vingts centimes, décimes compris. (155) Signé: ROBERT.

Etude de M<sup>r</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire,

Joignant d'un côté M<sup>me</sup> veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois.

Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée.

Conditions avantageuses. S'adresser à M<sup>r</sup> LAUMONIER, notaire. (106)

Etude de M<sup>r</sup> PAUL TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE.

Située au village de Messemé, commune du Vaudelnay-Rillé, canton de Montreuil-Bellay, sur la route de Doué au Puy-Notre-Dame et sur la ligne du chemin de fer projeté de Montreuil à Chalonnes;

Bâtiments d'habitation nouvellement remis à neuf et en parfait état; Vastes bâtiments de servitudes, pressoir, écurie, remises, caves; Basse-cour, jardin potager; Grand clos, appartenant à la maison et entouré de murs, planté pour la plus grande partie en vignes d'excellent rapport.

Entrée en jouissance immédiate. Facilités pour les paiements. S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à M<sup>r</sup> Paul TAUREAU, notaire à Doué. (144)

A VENDRE

D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grands différends, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE JUMENT BLANCHE

Bonne trotteuse.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE désire trouver un emploi, la femme comme cuisinière, l'homme employé à la culture ou comme garde.

Bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

M<sup>r</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA LES CONTREFAÇONS EN EXIGEANT le véritable nom.

200,000 CURES authentiques

Les prescriptions des plus hautes sommités médicales prouvent que les gastrites, dysenteries, constipations chroniques, opiniâtres, hémorrhôides, la goutte, les rhumatismes, l'asthme, les catarrhes, glaires, pâles couleurs, les maux provoqués par les retours d'âge, les éruptions, dartres, enfin toutes les maladies de l'estomac, du foie, des intestins, de la peau et du sang sont guéries radicalement par la GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE DIDIER. Nul traitement n'est plus simple, plus sûr et moins dépendieux; ses merveilleuses vertus médicales attestent pleinement la popularité de cet incomparable médicament.

DIDIER, 20, boulevard Poissonnière, Paris. — Dépôt chez: MICAULT, épicier, rue Saint-Jean, à Saumur. — Chez MENARD, épicier, place du Pilory; BREHERET, épicier, place du Pilory, à Angers. — Chez BOUSSARD, épicier à Baugé. — Chez VINCENT et RETAILLEAU, épiciers à Cholet. (100)

ASTHME

CIGARETTES INDIENNES

AU CANNABIS INDICA

GRIMAULT & C<sup>ie</sup>

Cette nouvelle médication est recommandée par la plupart des médecins de France et de l'étranger, pour combattre les affections des voies respiratoires. Il suffit d'inspirer leur fumée pour faire disparaître les plus violents accès d'asthme, la toux nerveuse, l'enrouement, l'extinction de voix, les névralgies faciales, l'insomnie et combattre la phthisie laryngée. — A Paris, pharmacie, rue de la Feuillade, 7, et à Saumur, dans les bonnes pharmacies. (47)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le